



# LE BULLETIN

DU

**SYNDICAT APICOLE DE LA GIRONDE**  
**RUCHER ECOLE DES SOURCES ET DU PARC BORDELAIS**

**n°12 – Hiver 2025-2026**

**Concours photos SAG 2025**

**AG SAG : Refonte des statuts**

**Un retour d'expérience A. Prévost**

**Résultats de l'Enquête nationale frelon 2025**

Publication des actualités syndicales et apicoles à destination des adhérents du Syndicat Apicole de Gironde

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Bureau du Syndicat Apicole de la Gironde

Président : Pierre VERGER

Vice-président : Serge BONIFACE

Vice-président : Jérôme CAMELEYRE

Vice-président : Baptiste COUTANCEAU

Secrétaire : Valérie DUPONT

Secrétaire adjointe : Anna VINCENT

Trésorière : Dominique BONIFACE

Trésorière adjointe : Michelle SAUNIER

Archiviste : Pierre VERGER

Administrateurs : Clément BLANCHET, Catherine BARREAUD, Emile ESPUNA, Yves GUILLEMAUT, Patrick HERRAN, Jean-Michel LAROCHE, Sylvie LESTRADE, Alexandra RINAUDO, Alain TREGAN, Jean-Yves TROUILHE.

Membres cooptés : Patrick ARCHAT, Bernard DOKHELAR, Pascale URRUTIGOYTI

Membres d'honneur : Pierre DUCOUT, Wolfgang STELLER

### Bureau du Rucher école des Sources

Président : Baptiste COUTANCEAU

Vice-présidente : Valérie DUPONT

Secrétaire : Stephane THERON

Secrétaire adjointe : Anna VINCENT

Trésorière : Michelle SAUNIER

Trésorière adjointe : Dominique BONIFACE

## COMITÉ DE RÉDACTION

Les membres du Conseil d'Administration du SAG ont contribué à l'élaboration et à la relecture de ce numéro du Bulletin du SAG pour l'année 2026. Le prochain numéro de printemps est prévu au plus tard pour :

- Mai 2026

Vous souhaitez contacter le comité de rédaction, vous avez des remarques sur un article paru, vous avez un article ou des thèmes à nous proposer ? Envoyez-nous un message sur l'adresse email [contact@sag33.com](mailto:contact@sag33.com)

## AGENDA DU CA

Si vous souhaitez que des sujets soient traités par le Conseil d'Administration du SAG et du Rucher école, vous avez la possibilité de nous faire parvenir vos questions que nous pourrons inscrire à l'ordre du jour après évaluation de leur intérêt général. Le calendrier prévisionnel des CA pour l'année 2026 sera établi par les membres du CA et communiqué à l'issue de l'assemblée générale du 24 janvier 2026.

## SOMMAIRE

- Informations syndicales
- Enquête frelon asiatique 2025
- Rêve de Paysages 2050
- Assemblée Générale Extraordinaire
- Résultats du concours photos 2025
- Retour d'expérience 2/2 – A. Prévost
- La Flore de Gironde
- Nouvelles du Rucher école
- Bulletin d'adhésion
- Vous avez la parole

## NOUS CONTACTER



[www.sag33.com](http://www.sag33.com)



@rucher\_ecole



132, chemin des sources  
33610 CESTAS



[contact@sag33.com](mailto:contact@sag33.com)

**Notre mission syndicale en action !**

Ce sont avant tout de chaleureux remerciements que je souhaite adresser pour cette nouvelle année au regard du chemin encore parcouru ensemble en 2025.

- En premier lieu des remerciements à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration du SAG. C'est une équipe engagée, dynamique, motivée, qui abat des montagnes de travail de façon bénévole et pour l'intérêt de l'abeille et de la filière apicole. Bravo !
- Des remerciements ensuite à vous, l'ensemble des adhérents du SAG. Nos relations se resserrent, nous nous connaissons mieux, vous participez de plus en plus aux activités et services que le SAG propose. C'est une vraie satisfaction de voir cette dynamique se mettre en place et de recevoir de votre part de nombreux messages d'encouragement, Merci !
- Des remerciements enfin à l'ensemble de nos partenaires et relations institutionnelles. Vous nous permettez de nous dépasser et de transformer nos rêves en projets. Vous êtes formidables !

Au travers des mobilisations entreprises en 2025, le SAG s'est engagé notamment dans la lutte contre le projet de loi Duplomb dont l'issue a été favorable d'un point de vue législatif national au sujet du retrait des néonicotinoïdes. Ce sujet reste néanmoins une préoccupation à combattre à l'échelle européenne, ce que porte le SAG en lien avec un Député de Gironde.

Le SAG s'est également pleinement mobilisé dans l'organisation de l'enquête frelon, cette année nationale. Les résultats de cette enquête ont pu être présentés par l'UNAF et le SNA à la Ministre en charge de la transition écologique, donnant lieu à la publication du décret tant attendu de mise en application de la Loi relative à la lutte contre la prolifération du frelon asiatique. Une belle avancée mais qui reste encore à compléter notamment du point de vue économique.

Bref, une année riche en mobilisations en faveur de l'abeille, de l'apiculture et des apiculteurs. Et pour cela nous adressons un grand merci à toutes et à tous.

Je me joins à l'équipe du SAG pour vous adresser nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année et vous souhaiter une très belle saison 2026.

Pierre VERGER.

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SAG LE SAMEDI 24 JANVIER 2026**

L'Assemblée Générale Ordinaire du Syndicat Apicole de la Gironde se tiendra le 24 janvier 2026 à partir de 9h00 au Cinéma REX de Cestas. Ce sera l'occasion pour toutes et tous de se retrouver et échanger sur nos impressions sur la saison 2025 et de faire le point sur les actions du Syndicat. Le rapport d'activité du Rucher école des Sources et du Parc Bordelais sera aussi présenté à cette occasion.

L'Assemblée Générale sera suivie d'une conférence animée par le Dr. Benjamin Poirot avec qui nous allons travailler dans le cadre du projet Rêve de Paysages 2050. En effet, sa société APILAB va accompagner le projet en réalisant sur 3 ans une analyse de l'évolution de la biodiversité floristique (Analyse de miel, analyse de pain d'abeille, prélèvements de fleurs, analyse d'ADN environnemental). Un rapport sera rédigé qui nous permettra de mesurer, nous l'espérons, l'impact du projet de plantation sur le volume de ressources mellifères à disposition sur la commune de Cestas.

Enfin, nos partenaires Thomas et Api Distribution seront présents et assureront les livraisons des commandes que vous leur avez passées, ainsi que la livraison de la commande groupée SAG de Candi et Candipolline lancée début janvier.

Nous comptons sur votre présence massive à cette assemblée qui promet d'être passionnante.

**AG EXTRAORDINAIRE**

Comme expliqué plus loin dans ce Bulletin, le Conseil d'Administration du SAG souhaite soumettre au vote de son Assemblée Générale l'évolution des statuts afin d'en actualiser son contenu.

Le projet est accessible sur le site du SAG à l'adresse <https://sag33.com/actualisation-des-statuts-du-sag-2026/>

## RENOUVELLEMENT DES ADHÉSIONS

Le renouvellement des adhésions au SAG pour l'année 2026 a débuté depuis décembre 2025. Si vous n'avez pas reçu la newsletter, une page sur le site sag33.com permet d'accéder à l'outil d'adhésion en ligne, ainsi qu'au formulaire en téléchargement.

## LE DÉCRET DE LA LOI FRELON EST PUBLIÉ

Le décret d'application n° 2025-1377 du 29 décembre 2025 portant sur la loi frelon a été publié au journal officiel. Les résultats de l'enquête frelon de la FARNA, communiqués aux présidents des deux fédérations Frank Aletru et Christian Pons ont fait partie des éléments de discussion lors de la rencontre organisée le 22 décembre 2025 avec Madame Monique Barbut, Ministre de la Transition écologique.

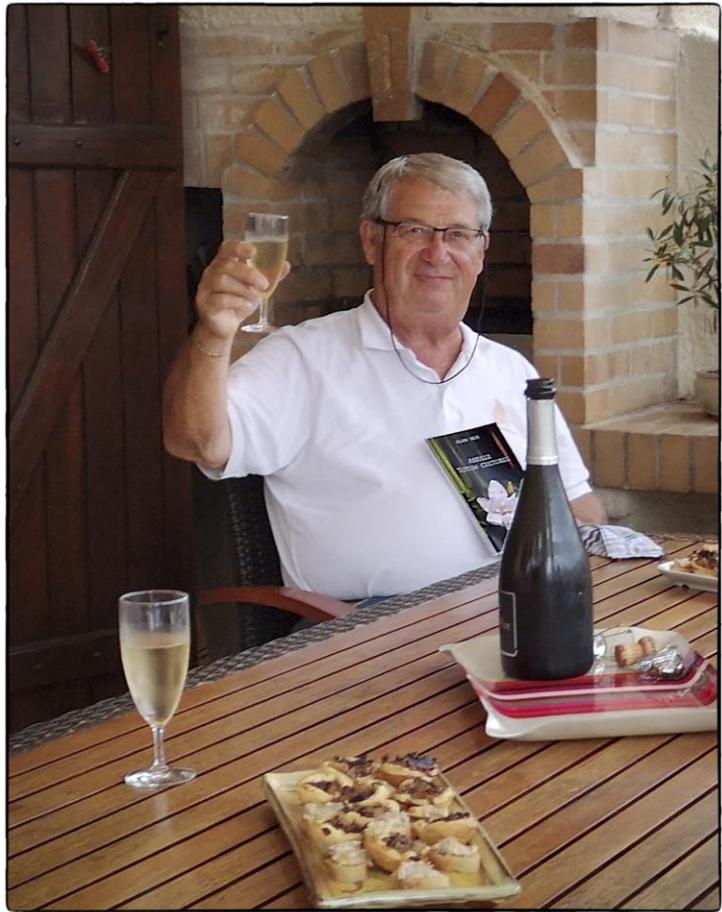
Ce décret est encore partiel car il ne concerne que l'article 1 lié à la coordination du plan de lutte et ne traite pas de l'article 2 concernant les indemnisations potentielles en cas de dommage causé par le frelon asiatique. Concernant le plan départemental, le décret dit qu'il doit être adopté par arrêté préfectoral, après avis du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel et du Conseil régional d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale. (qui connaît ces instances ?)

Il s'agit d'un premier pas significatif, mais il va désormais falloir comprendre qui sont les interlocuteurs à l'échelle locale qui vont s'impliquer sur ce sujet.

## LE SAG EN 2025

En 2025, le SAG a enregistré 256 adhérents apiculteurs répartis dans toute la Gironde. Ce chiffre est relativement stable malgré le nombre d'apiculteurs familiaux aux petits cheptels frappés par le frelon asiatique. Le nombre d'apiculteurs pluriactifs et professionnels est en revanche en augmentation. Nous sommes très heureux de pouvoir fédérer ces professionnels et de favoriser les échanges entre apiculteurs au sein de la filière apicole quelles que soient les tailles de cheptels.

## HOMMAGE À ALAIN MUR



Le Conseil d'Administration du Syndicat Apicole de la Gironde et du Rucher école des Sources et du Parc Bordelais a la tristesse de vous faire part du décès de Monsieur Alain Mur dans sa 76ème année. Nous adressons nos plus sincères condoléances à son épouse et ses enfants.

Fervent défenseur du goût, connu et reconnu pour sa carrière d'inspecteur général de l'INAO, Alain entretenait avec les abeilles une relation passionnée qu'il avait retranscrite dans l'ouvrage « ABEILLE TOTEM CULTUREL ». Impliqué dans le domaine viticole, Alain était aussi investi dans la filière apicole.

Membre du Conseil d'Administration du Syndicat Apicole de la Gironde il n'a eu de cesse de tirer vers le haut les actions du syndicat au service de la filière professionnelle. Souvent le verbe haut, empreint de passion dans ses envolées lyriques, nous gardons le souvenir vivant d'une personne réellement engagée, qui a contribué activement à la cause apicole.

Il a jusque récemment activement contribué à la vie du Rucher école, notamment au travers de l'animation de cours auprès des élèves, ainsi que sa célèbre visite du musée de l'Abeille.

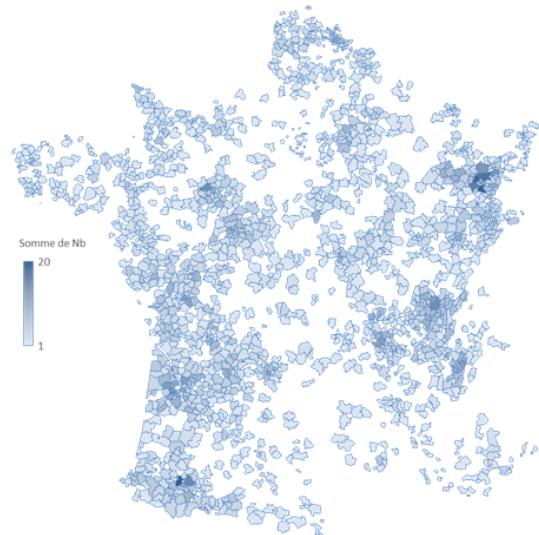
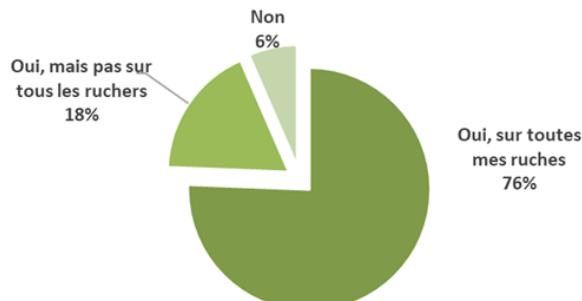
Alain, les abeilles te disent merci !

## Résultats de l'enquête nationale sur l'impact du frelon à pattes jaunes Vespa velutina

Décembre **2025**

**94%** des répondants déclarent être **sous pression** de Vespa velutina

### Pression Vespa velutina en 2025



3918 réponses ventilées sur 1803 codes postaux distincts

**56,7%** ont constaté au moins 3 frelons devant chaque ruche : la situation ne cesse de se dégrader

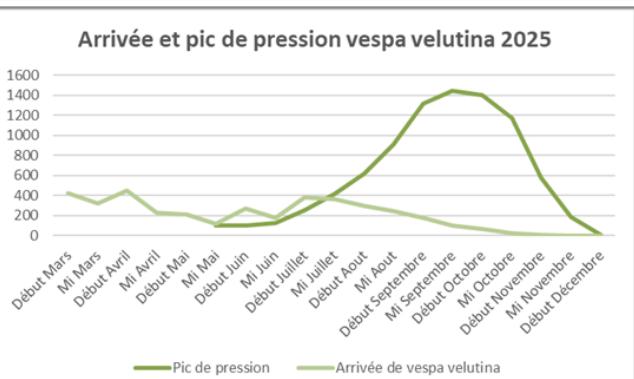
	Saison 2023	Saison 2024	Saison 2025
Pas concerné	7,4%	3,3%	0,2%
Pas de pression	4,8%	4,9%	2,3%
Faible	18,2%	19,7%	12,9%
Moyenne	35,6%	40,9%	27,7%
Forte	33,8%	31,1%	<b>56,7%</b>

**5,37 M€** Préjudice déclaré par les 3918 répondants

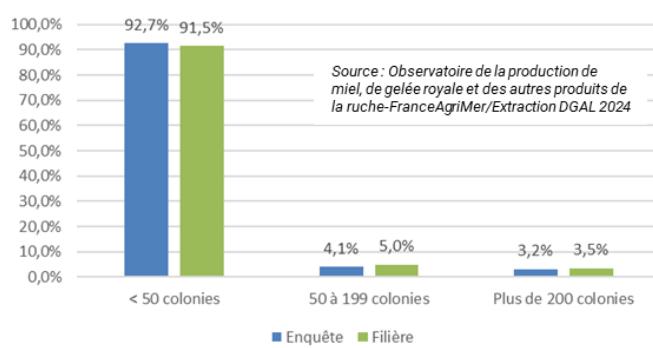
- 3,66 M€** de perte de production  
Mortalité, perte de colonies, baisse de production
- 1,71 M€** d'augmentation de charges  
Achat de matériel spécifique, pièges, perche, harpes...

**142€** Prix moyen constaté pour la destruction d'un nid de frelon asiatique

Les apiculteurs sont seuls en première ligne pour assumer la destruction des nids. Les communes sont désemparées face au phénomène : 50,2% des répondants assurent que leurs communes n'ont lancé aucune campagne de lutte contre le frelon : communication, piégeage, destruction de nid



### Représentativité de l'enquête / Filière apicole



Il est désormais du ressort des pouvoirs publics, chiffres en main, de rédiger un décret d'application à la Loi n°2025-237 du vendredi 14 mars 2025 visant à endiguer la prolifération du frelon asiatique et à préserver la filière apicole.

- Il en va de la survie de millions de polliniseurs sauvages et abeilles mellifères et du maintien d'un équilibre écologique fragilisé.
- Il en va du maintien en vie d'une filière économique pour qu'elle ne voie pas son outil de production détruit par un ravageur hors de contrôle.

Enquête nationale 2025 sur les effets du frelon à pattes jaunes organisée du 7.11.2025 au 7.12.2025 auprès des apiculteurs par la Fédération des Apiculteurs de la Région Nouvelle Aquitaine (FARNA) et relayée sur le plan national par le Syndicat National d'Apiculture (SNA) et l'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF). 3918 apiculteurs répondants représentatifs de 167 associations et syndicats apicoles sur le territoire.

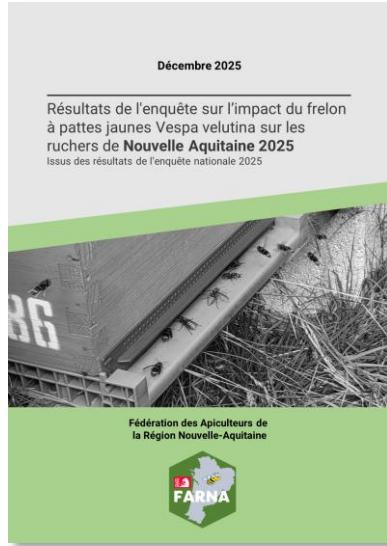
L'enquête frelon 2025 est la troisième édition de ce type d'enquête organisée par la FARNA sous l'impulsion du Syndicat Apicole de la Gironde. Au-delà de fournir des informations précises sur la situation chaque année, ces enquêtes produisent des données que nous tenons à disposition de la communauté scientifique au besoin d'une étude plus approfondie.



Enquête 2023



Enquête 2024



Le rapport complet de l'enquête frelon 2025 est disponible en téléchargement sur le site de la FARNA (<https://farna.fr>).

Une synthèse nationale est présentée ainsi que le rapport détaillé à l'échelle de la région Nouvelle-Aquitaine.

N'hésitez pas à communiquer ce document à vos contacts en mairie et dans les communautés de communes.

Le tableau ci-dessous dresse la répartition détaillée des répondants à l'enquête ventilés par département. Bien que certains départements totalisent peu de réponses, les différentes tailles de cheptel sont représentées et la voix des professionnels est portée dans l'ensemble des départements.

DÉPARTEMENT	TAILLE DE CHEPTEL				
	< 10	11 - 49	50 - 200	> 200	TOTAL
16 - Charente	49	15	4	1	69
17 - Charente-Maritime	45	41	13	4	103
19 - Corrèze	39	14		2	55
23 - Creuse	4	2	2	2	10
24 - Dordogne	66	37	4	4	111
33 - Gironde	210	74	10	8	302
40 - Landes	19	24	1	2	46
47 - Lot-et-Garonne	17	20	4	3	44
64 - Pyrénées-Atlantiques	83	51	20	14	168
79 - Deux-Sèvres	62	25	1	4	92
86 - Vienne	12	6	2	6	26
87 - Haute-Vienne	5	2	1	3	11
<b>TOTAL</b>	<b>611</b>	<b>311</b>	<b>62</b>	<b>53</b>	<b>1037</b>

Fig. 6 – Ventilation des répondants par tailles de cheptel et par départements

Les ruchers des répondants sont installés majoritairement dans des environnements :

- Agricole : 35% (39,6 % en 2024)
- Forestier : 31% (28,2% en 2024)
- Péri-urbain : 18% (19,4 % en 2024)

D'un point de vue général, nous pouvons affirmer que les apiculteurs répondants à cette enquête sont tout à fait représentatifs de la filière apicole nationale, et d'un nombre suffisamment significatif pour que les résultats puissent être analysés du point de vue régional.

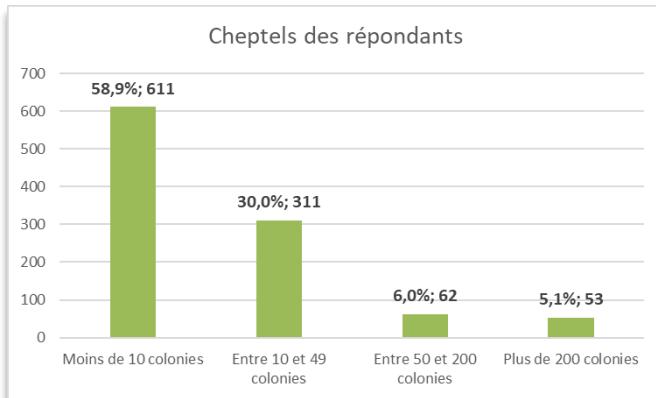
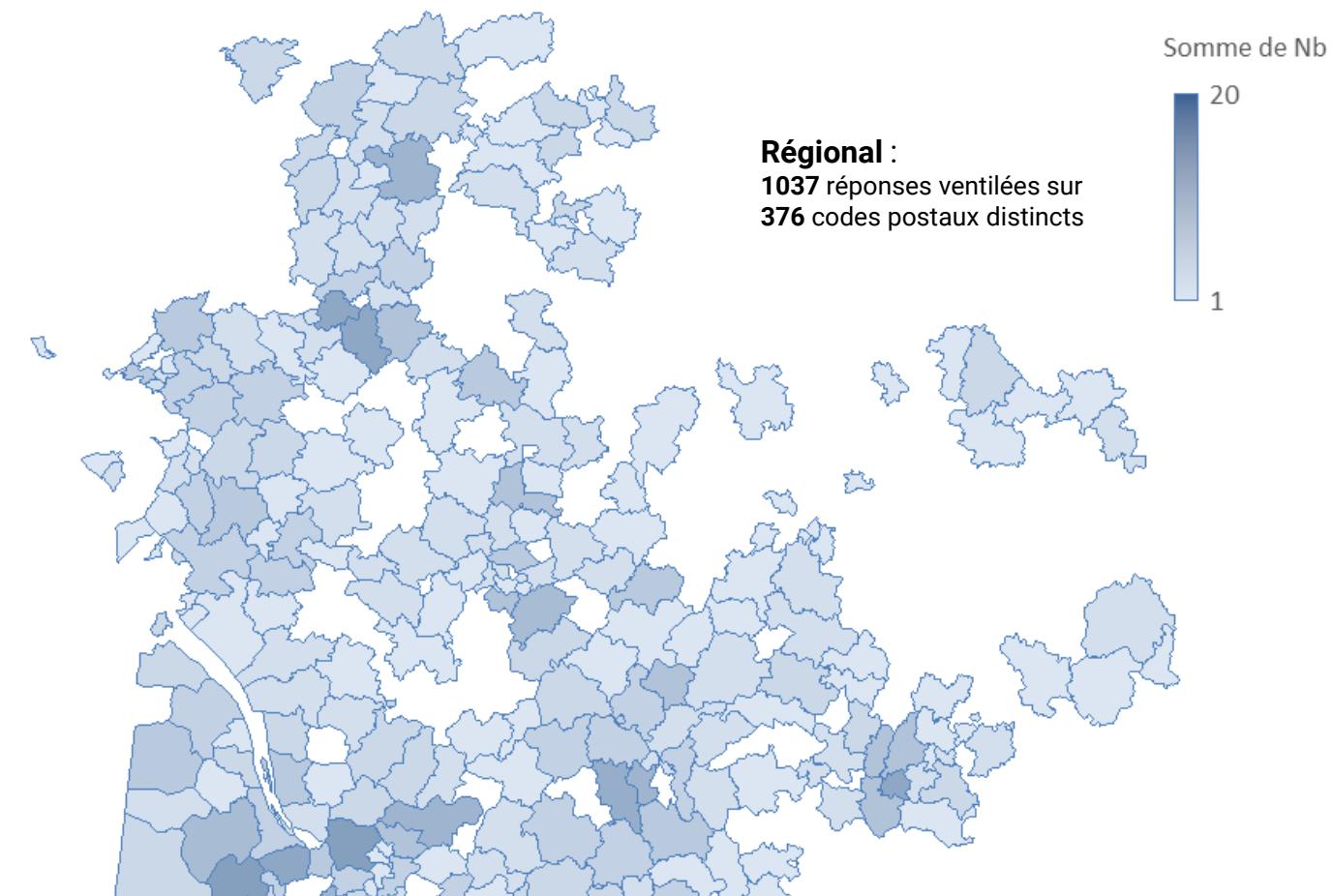


Fig. 1 – Synthèse régionale de la participation



**National :**  
3918 réponses ventilées sur  
1803 codes postaux distincts

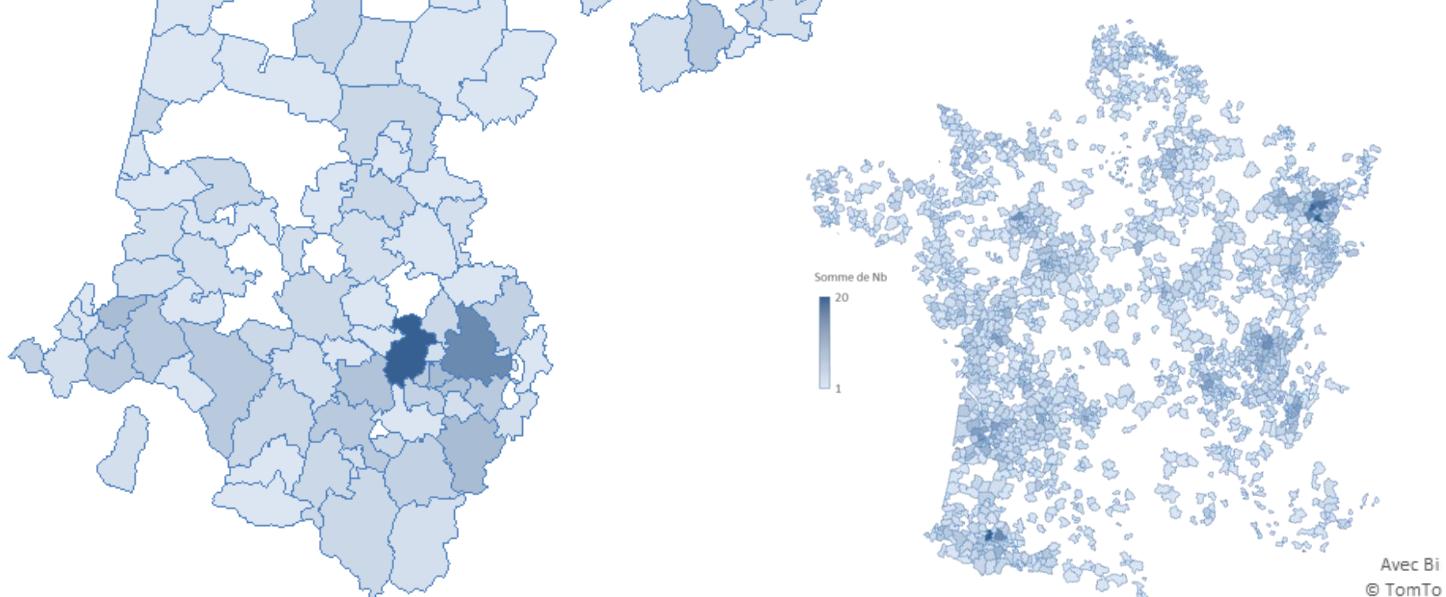


Fig. 2 – Synthèse nationale de la participation



1037

Apiculteurs participants

92%

Apiculteurs **sous pression**

56%

**Plus forte** que 2024

2,3M

Frelons piégés

1,4M€

Préjudice évalué

126€

Destruction d'un nid

12,6%

Mortalité automnale

1037 Apiculteurs des **12 départements de Nouvelle Aquitaine** se sont mobilisés sous l'impulsion de leurs syndicats et associations apicoles pour témoigner de l'impact du frelon à pattes jaunes sur leurs ruchers en 2025. Volume en recul par rapport à 2024 (1417).

92% des apiculteurs de Nouvelle Aquitaine ayant répondu à l'enquête 2025 affirment avoir subi une **pression du frelon à pattes jaunes**. Ce chiffre est en nette augmentation par rapport à 2024 (73%) et retrouve quasiment le niveau mesuré en 2023 (95%).

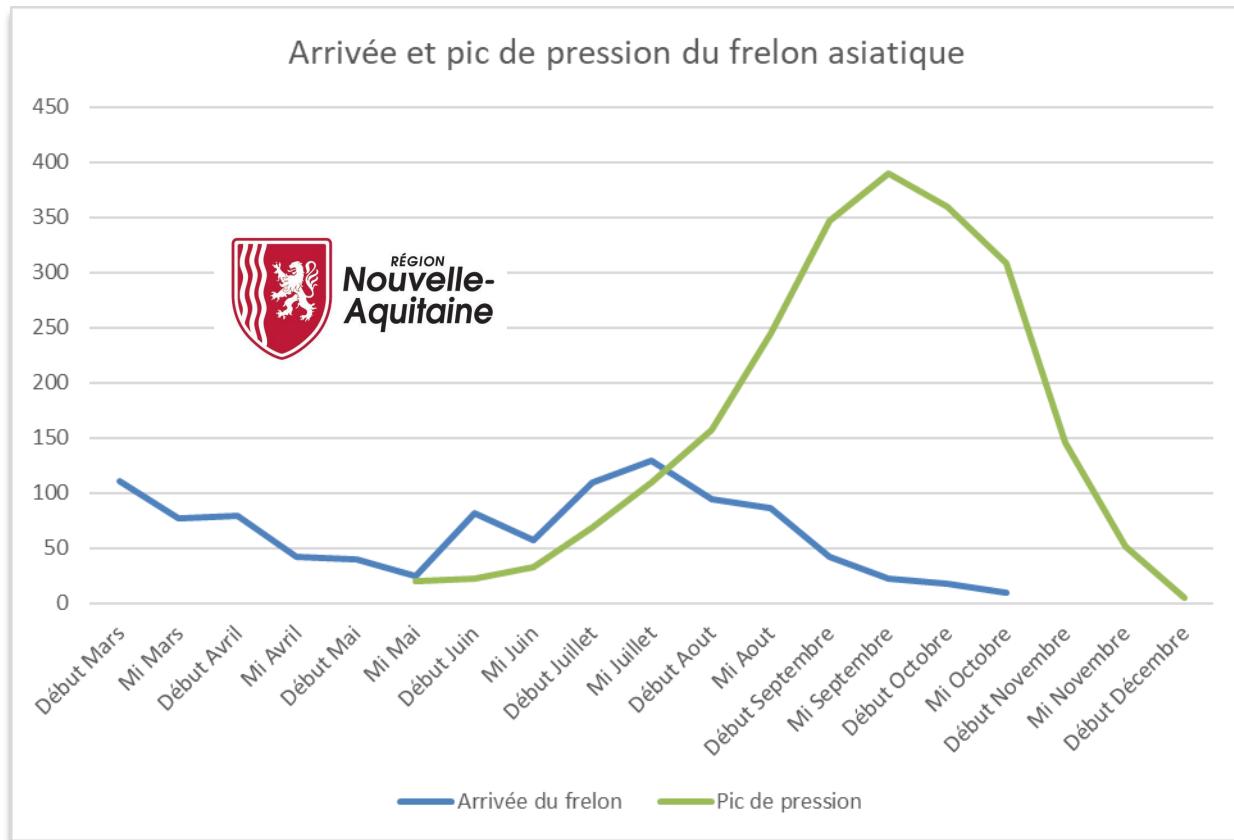
56% des apiculteurs ayant répondu à l'enquête affirment que la pression subie en **2025 est plus forte que celle de 2024**. 21% la jugent identique à 2024, 15% moins forte que 2024 et seuls 8% déclarent ne pas avoir subi de pression sur leurs ruchers.

Plus de 2,3 millions de frelons à patte jaunes déclarés piégés dont **625 000 frelons** piégés au printemps et **1,70 millions** piégés à l'automne par des dispositifs et des attractifs très divers.

Le montant du préjudice déclaré par **1037** apiculteurs de Nouvelle Aquitaine ayant répondu à l'enquête représente près d'**1,4 million d'euros**. Ce préjudice est réparti entre perte de production et augmentation des charges.

**126€** est le prix moyen de la destruction d'un nid de frelons constaté par **534** des apiculteurs de Nouvelle Aquitaine ayant répondu à l'enquête. Il est en baisse de 2€ par rapport à 2024, soit relativement stable.

La somme des fourchettes hautes des cheptels déclarés par les répondants à l'étude totalise 44 349 colonies. **5611** colonies déclarées mortes **représentent 12,6% de mortalité automnale** due au frelon asiatique. La saison 2024 affichait 5,6% sur ce même indicateur.

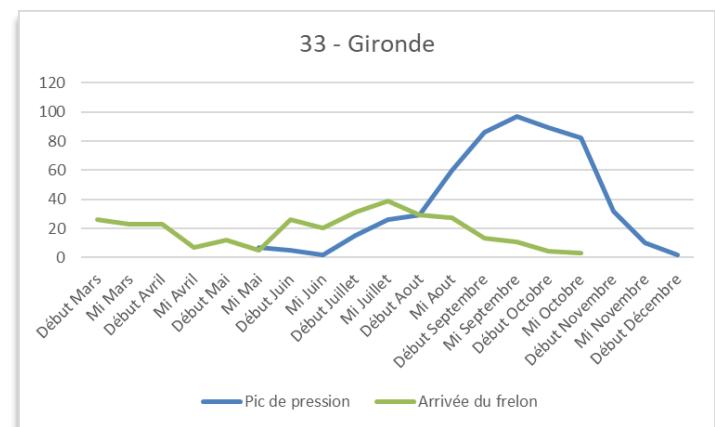


La figure ci-dessus illustre le nombre de citations déclarées par les répondants concernant le mois auquel ils ont vu arriver le frelon sur leurs ruchers, et les mois qui constituent la période de pic de pression sur les ruchers.

La courbe de l'arrivée du frelon montre plusieurs phénomènes :

- **Une première vague** de frelons asiatiques est arrivée très tôt sur les ruchers, certainement après un hiver clément et un tout début de printemps tout aussi clément, ce qui explique le pic visible dès le début du mois de mars.
- Le premier coup de chaud du printemps semble correspondre avec une baisse d'arrivée des frelons sur les ruchers.
- Début juin **une seconde vague** de frelons asiatiques est apparue mais rapidement ralenti par une seconde vague de chaleur.
- Mi juillet connaît le pic de déclarations de l'arrivée des frelons sur les ruchers et s'atténue en pente douce jusqu'en octobre.
- **La densité la plus importante** de l'arrivée du frelon est constatée sur la période mi juillet.

La courbe de pression montre quant à elle une belle forme en cloche. La densité la plus importante de la pression du frelon sur les ruchers se situe mi septembre.



On constate que la pression dure tard dans la saison puisque la pression du frelon est signalée encore forte sur les derniers mois de l'année.

Cependant, ce graphique à l'échelle de la région a une maille trop large pour constater les disparités des résultats de chaque département. Les graphiques suivants déclinent cette vision pour chaque département.

Il est ainsi intéressant de constater une certaine progression géographique de l'arrivée et de la période de pression du frelon dans les différents départements de Nouvelle Aquitaine.

# ENQUÊTE FRELONS 2025

## BILAN DE L'ENQUÊTE 2025

### À propos de l'enquête elle-même

Ce document poursuit la volonté depuis maintenant 3 ans de créer du liant entre les organisations apicoles pour la mise en œuvre d'une action commune au sujet du frelon asiatique. Même s'il est possible de faire mieux en termes de mobilisation, cette enquête reste encourageante du point de vue des énergies en action car la lutte contre le frelon asiatique nécessite de la coordination, de l'échange, du partage, de l'information, qui sont autant d'ingrédients que les organisations apicoles ont déployé au travers de cette enquête. En 2025, son caractère national crée un précédent dans la coordination de la lutte contre le frelon asiatique.

### Une pression du frelon asiatique 2025 plus forte que 2024

Oui, le frelon asiatique a continué d'exercer une pression forte en 2025 sur les ruchers de Nouvelle Aquitaine :

- Bien plus forte que 2024
- Quasiment aussi forte que 2023

Là où 2024 apportait une vision plus contrastée de la pression ressentie, la saison 2025 mesure une pression dense sur l'ensemble des départements. Seuls 8% déclarent ne pas avoir subi de pression du frelon asiatique. Les frelons ne sont pas tous arrivés en même temps et n'ont pas exercé leur pression à la même période dans les différents départements.

### Le sursis de la saison 2024

La saison 2024 avait montré des résultats plutôt encourageants avec une diminution nette de la pression exercée par les frelons asiatiques sur les ruchers de Nouvelle Aquitaine. Les raisons invoquées pour expliquer cette diminution étaient multifactorielles mêlant succès du piégeage et conditions météorologiques. Mais la saison 2025 nous confirme si besoin était que le combat contre le frelon asiatique n'a

pas avancé. La situation de 2024 n'était qu'un sursis que nous n'aurons pas su expliquer.

### Piégeage, détection, destruction, confusion...

Les résultats de l'enquête ne montrent aucune évolution radicale dans les actions de piégeage, de destruction des nids, ni dans les dispositifs majoritairement utilisés. En revanche les commentaires appellent massivement à la mise en place d'une coordination à l'échelle locale pour le déploiement du dispositif de piégeage. Les courbes d'arrivée et de pression du frelon asiatique déclinées par département sont instructives car elles montrent des décalages dans le temps. Ces données aideront certainement à réaliser des actions de piégeage ciblées.

### Une loi, un décret !

Beaucoup des résultats de cette enquête montrent une carence flagrante de communication et de coordination dans les dispositifs de lutte, alors même que les répondants en appellent massivement à plus de coopération. Il est désormais du ressort des pouvoirs publics, chiffres en main, de rédiger un décret d'application à la Loi n°2025-237 du vendredi 14 mars 2025 visant à endiguer la prolifération du frelon asiatique et à préserver la filière apicole. Il en va de la survie de millions de polliniseurs sauvages et du maintien d'un équilibre écologique fragilisé. Il en va du maintien en vie d'une filière économique afin qu'elle ne voie pas son outil de production détruit par un ravageur hors de contrôle.

L'intégralité des résultats de l'enquête sont à retrouver dans le rapport disponible en téléchargement sur le site de la FARNA.

Pierre VERGER.



## L'APIFONDA® À DES PRIX TRÈS COMPÉTITIFS

VENDU EN PALETTE COMPLÈTE  
SOIT 320 PAINS DE 2,5 KG

- Matière sèche ~ 90%
- Saccharose (sucrose) max. 83%
- Glucose (dextrose) + fructose ~ 9%
- Maltose < 2%
- Saccharides supérieurs < 8%



05 56 63 55 52



- Prêt à l'emploi sous forme de pâte,
- Cristaux recouverts d'un film de sirop pour éviter l'encroûtement,
- Peuvent être directement absorbés par les abeilles.

THOMAS APICULTURE FARGUES-DE-LANGON - ZA DE CALAY, 69 ROUTE DE CALAY, 33210 FARGUES-DE-LANGON - TEL : 05 56 63 55 52 - LANGON@THOMAS-APICULTURE.COM

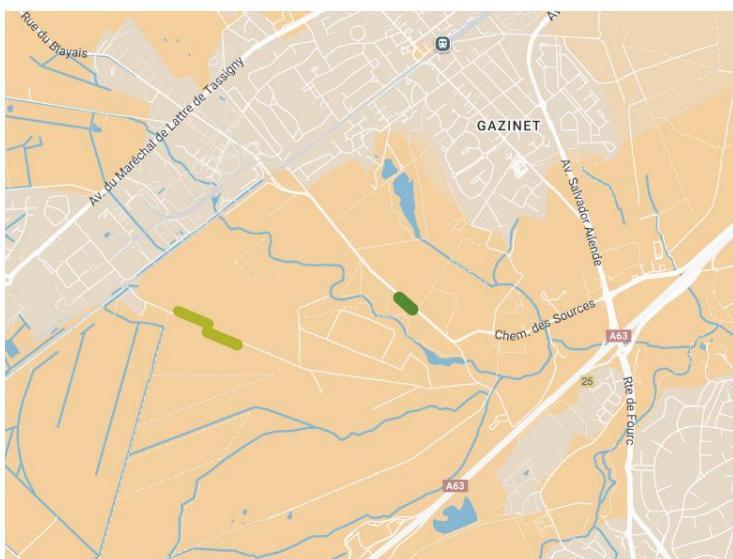




## RÊVE DE PAYSAGES GIRONDE 2050 : QUAND LE RÊVE DEVIENT RÉALITÉ

Lors de l'Assemblée Générale de janvier 2025, l'équipe du SAG vous a présenté son projet Rêve de Paysages Gironde 2050. Après une année de travail en collaboration avec le Service Environnement de la mairie de Cestas et les différents experts associés au projet, et après avoir obtenu le soutien financier du Fonds de Dotation ARKEA, notre Rêve prend forme en ce début d'année 2026, avec une première plantation de 500 mètres linéaires de végétaux mellifères sur la commune.

- 100 mètres linéaires sur le chemin des sources à proximité du Rucher école
- 400 mètres linéaires aux fontanelles



Ce projet qui vise à augmenter les ressources disponibles pour les polliniseurs ne donne lieu à aucun arrachage ou coupe franche puisqu'il investit des zones non valorisées : délaissés de route, îlots, placettes. Les végétaux ont été sélectionnés parmi les variétés les plus mellifères, adaptées à notre environnement, et viendront renforcer la palette des variétés endémiques.

Deux dispositifs d'évaluation scientifique des résultats produits par ces plantations se mettront en place dès le printemps prochain et les analyses pourront être communiquées à la fin de la première phase, d'ici trois ans.

Les deux sociétés sélectionnées pour accompagner le projet sont :

APILAB qui mettra en œuvre des techniques avancées d'analyse telles que :

- Étude cartographique par imagerie satellite haute résolution
- Prélèvements scientifiques
- Mesure de l'évolution de l'indicateur biodiversité floristique par séquençage de l'ADN environnemental
- Mesure de l'évolution de l'indicateur de biodiversité polliniseurs par séquençage de l'ADN environnemental
- Mesure de l'évolution de l'indicateur santé des abeilles (évolution des corps gras)

BEEGUARD qui équipera de son dispositif technologique une ruche du Rucher école afin d'assurer un biomonitoring de l'environnement vu par les abeilles afin de suivre l'évolution des indicateurs climat, alimentation, activité et santé de la colonie.

Nous faisons le pari que l'analyse combinée de ces résultats permettra d'améliorer l'état de la connaissance en la matière et pourront faire avancer l'état de l'art au travers de publications scientifiques.

Toute l'équipe du SAG remercie vivement toutes celles et ceux qui ont cru en ce projet et qui ont permis qu'il voie le jour sur notre commune de Cestas.

Valérie DUPONT.  
Pierre VERGER.



## SAG : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 24/01

Parce que notre société évolue, parce que l'engagement associatif évolue, et parce que ce sujet était ouvert au sein du Conseil d'Administration depuis de nombreuses années, le Conseil d'Administration du SAG a formé en 2025 une commission dédiée à l'actualisation de ses statuts.

Les 8 membres volontaires de cette commission parmi les membres du bureau sont : Dominique Boniface, Serge Boniface, Jérôme Cameleyre, Baptiste Coutanceau, Valérie Dupont, Stéphane Théron, Pierre Verger et Anna Vincent.

La commission s'est réunie à plusieurs reprises afin de travailler sur le texte et a affirmé les lignes directrices suivantes :

### Conservation de deux structures

- Le Syndicat Apicole de la Gironde et le Rucher école des Sources et du Parc Bordelais sont liés mais indépendants.
- Ce lien est désormais clairement défini dans les statuts des deux structures.
- Le SAG garde donc une forme sociale de type syndicat instituée par la loi du 21 mars 1884 dite Loi Waldeck-Rousseau (et non pas association 1901)
- Le rucher école reste une association de type Loi 1901

### Lien avec le Rucher école

- La relation existante entre le Syndicat et le Rucher école a été clairement définie dans les statuts du SAG.
- Clarification des échanges financiers entre le SAG et le Rucher école, notamment
  - vote par le CA d'une subvention sur demande du Rucher école
  - prise en charge des adhésions au SAG des élèves du Rucher école l'année de leur formation

- Les deux structures conservent un Conseil d'Administration commun

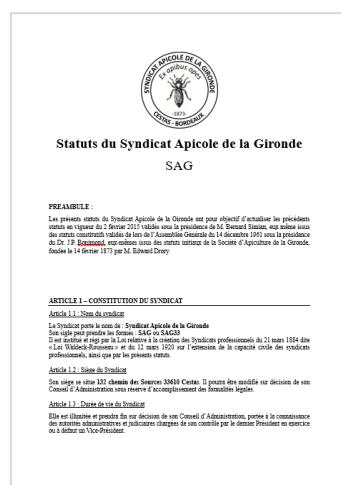
### Simplification du fonctionnement

- Assouplissement des possibilités d'évolution de la composition du CA, notamment sur le nombre de membres (en plus et en moins) et actualisation des fonctions du Bureau.
- Création d'un poste d'administrateur du numérique
- Clarification du processus de cooptation pour l'entrée de nouveaux membres au Conseil d'Administration.

### Ouverture vers l'extérieur

- Ouverture à de potentielles relations avec d'autres structures : regroupement de syndicats, structures affiliées
- L'objectif clairement affiché est de réduire le nombre de structures syndicales en Gironde afin de donner du poids à une action syndicale coordonnée et lisible. Aujourd'hui 5 syndicats sont présents en Gironde, la plupart remplissent un rôle de rucher école, mais ce nombre dilue notre représentativité auprès de nos interlocuteurs départementaux et des fédérations nationales.

Ce document sera soumis au vote de l'ensemble des adhérents lors de l'Assemblée Générale du 24 janvier 2026.



Pierre VERGER.

# Concours photos SAG

Délibérés du jury

Remise des prix lors de l'AG 2026



Félicitations à tous les participants du concours photos SAG 2025. Les propositions étaient riches et de qualité. Le jury composé de 15 membres du Conseil d'Administration a noté les propositions sur les trois critères : note technique, respect du thème et note artistique.



## 1<sup>er</sup> prix

Nathalie de CHECCHI (13,1/15)  
Gagne une ruche complète



## 2<sup>ème</sup> prix

Thibault CHAUMONT (12,6/15)  
Gagne un enfumoir Apisolis

## 3<sup>ème</sup> prix

Patrick ARCHAT (11,6/15)  
Gagne une ruchette complète

Nous tenons à remercier chaleureusement nos partenaires qui ont doté le concours de lots d'exception



# RETOUR D'EXPÉRIENCE



## PARTIE 2 / 2

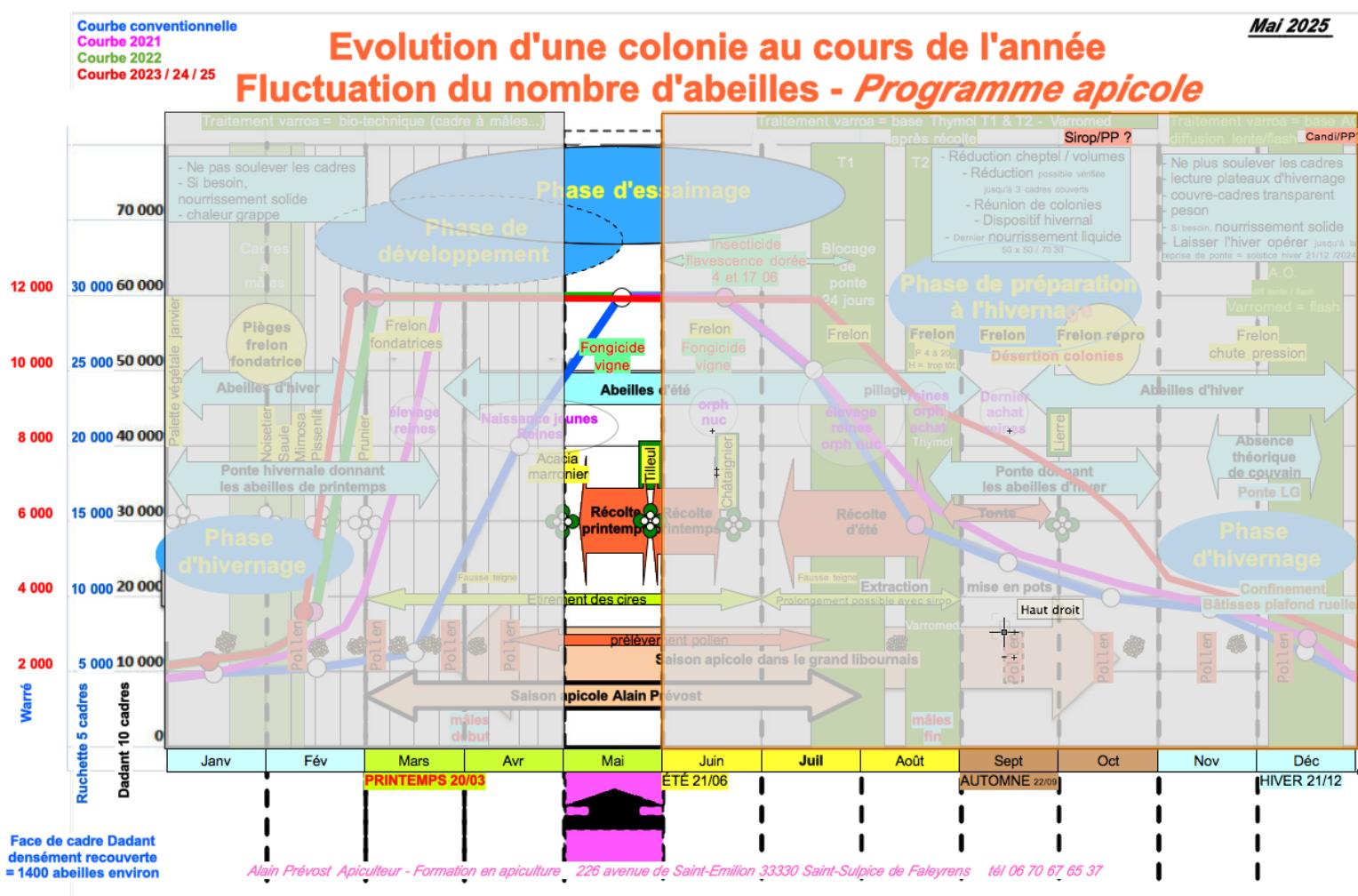
### RUCHER AMATEUR EXPÉRIMENTAL DÉCEMBRE 2024 – MAI 2025

Nous remercions chaleureusement Alain Prévost, apiculteur dans le Libournais, pour cet exercice de rédaction extrêmement documenté. Il tenait à préciser que cette démarche ne constitue pas une vérité, mais propose son retour d'expérience en matière de conduite des colonies sur des moments clés de la saison dans le contexte d'un rucher amateur expérimental.

Les expérimentations présentées ici sont effectuées dans le paysage viticole du Libournais, relativement pauvre en ressources mellifères. Les principales grandes miellés sont celles du Robinier – Faux Acacia – Robinia pseudoacacia, du Tilleul (plusieurs espèces du genre *Tilia*), du mellilot... qui émergent au milieu d'une flore spontanée de janvier à juillet. Outre l'impact du dérèglement climatique sur la flore mellifère et le butinage en février / mars / avril, nous observons ici des pratiques de tontes précoces (à partir du 15 mars ou début avril) et souvent la tonte de ronciers et autres ressources sur les délaissés en juin...

Les implantations de ces petits ruchers s'inscrivent, entre autres, dans le cadre de démarches de préservation de la biodiversité de certains viticulteurs et servent de supports pédagogiques où ces exemples de gestions s'adressent aux adeptes d'une apiculture de loisir.

Lire le début de l'article dans le Bulletin du SAG n°11 – Automne 2025



## Fiches cadres A.P.

Les fiches-cadres sont à la base de notre gestion des colonies.

3 temps :

- Constat. Dans les colonnes qui simulent les cadres, on reporte le contenu observé sur chaque cadre. Nourriture / couvain / cadres vides. Les abréviations (pas de prose...) indiquent la nature du contenu. La taille des abréviations indique la quantité.
- Diagnostic
- Stratégie de gestion / actions. Un jeu de flèches indique les actions à mener pour répondre de suite aux besoins de la situation observée.

Nous maintenons ainsi la colonie en "équilibre d'évolution" et nous maîtrisons le devenir dans la ruche pendant une dizaine de jours environ.

Abréviations : M (miel) N (nectar) P (pollen), COP (couvain operculé) / COPn (couvain operculé naissant) / COPm (Couvain operculé mâle) cg (cire gaufrée) / bâ (cadre bâti) etc. etc.

Alain Prévost Ateliers pédagogiques Découvertes / Initiation / Formation / Gestion des colonies 06 70 67 65 37  
Fiche-cadres corps superposés + volume technique

Date 10/03/2025 Rucher Espeix Ruche n° 20 Abeilles ..... Météo .....

Housses :	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Vide										
Investie										
début nectar										
plein nectar										
operculé										
ajout M°										

Grille à reine oui / non

M blanche cristallisé : tombent ou consommation ?

Grille à reine oui / non

Fait ce jour : Levée cadres / Fiche / Varroamed

Urgent : pose cadre à ♂

Obs générales : propolis + / Varroa s. ouest et ouest / superficie depuis le 7/01/2025

Nom opérateur A.P

VII = volume I

Fiche actualisée le 11 mars 2025

Alain Prévost Ateliers pédagogiques Découvertes / Initiation / Formation / Gestion des colonies 06 70 67 65 37  
Fiche-cadres 3 corps superposés + volume technique

Date 10/03/2025 Rucher Espeix Ruche n° 20 Abeilles Cautures Météo .....

Housses :	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Vide										
Investie										
début nectar										
plein nectar										
operculé										
ajout M°										

Grille à reine oui / non

Grille à reine oui / non

Fait ce jour : grille à Reine / COP descendu / déblocage ponte

Urgent : pose en VIII 1/2/3 et 10 / Renforcer VI avec COP.

Obs générales : déblocage ponte avec : VII 2 / VII 3 + VIII 3 à COP / 1 colonie sur le corps = élevage renforcé (chaleur + nourriture)

Nom opérateur A.P

VII = volume I

Fiche actualisée le 11 mars 2025

## DÉCEMBRE

- Procéder au traitement anti-varroa à base d'acide oxalique, à cette période où globalement, le couvain operculé est inexistant. Nous ouvrons réellement les ruches pour vérifier l'absence de COP.
- Contrôle de reprise de ponte fin décembre.
- Contrôle des réserves.
- Confinement naturel ou protection par film à bulles.



# RETOUR D'EXPÉRIENCE

- Confinement naturel conservé si possible.
- Volume technique en place.
- Nourrissement si besoin.
- Film à bulles, protection découpée à 2 cm des parois.
- Plateau d'hivernage.
- Couvre-cadres transparent.

## JANVIER

- Contrôle de l'efficacité du traitement anti-varroa de décembre.
- Favoriser la ponte et le développement de la colonie : chaleur dans la grappe et autour du couvain / réserve de protéines / réserve de sucre.



Test varroa sur couvain operculé mâle :

Ci-contre, couvain operculé mâle (COPm) ; Test varroa sur quelques cellules.

En l'absence d'infestation, le COPm est conservé. Idem pour les cadres à mâles.



## Cadre à mâles

Plutôt que faire bâtir un cadre à mâles qui sera parfois investi par d'autres contenus que des cellules mâles, puis détruit à terme car inutilisable...



... des cadrons de mini+ assemblés sont étirés, pondus et introduits ultérieurement dans les mini+.



## FÉVRIER

18 février 2025 : Développement important de la population d'ouvrières

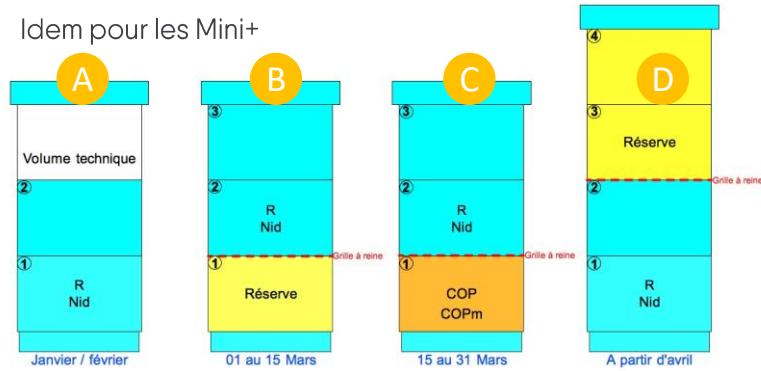
- élevage vertical, 30 cadres, par superposition de 3 corps en vue de la multiplication de gros essaims artificiels en mars, ici sur 10 cadres chacun.



Chaque colonie (mêmes les 2 orphelines) est prête pour les miellées de mai.



Idem pour les Mini+



- A La reine évolue dans les volumes 1 et 2. Les fiches-cadres orientent l'organisation et la répartition des cadrons
- B La reine évolue dans les volumes 2 et 3. au-dessus de la grille, au début de la période d'essaimage.
- C La reine évolue dans les volumes 2 et 3. Les cadrons de COP et COPm (sous la grille) sont descendus en 1 et sont remplacés par des cg et des bâ.
- D Lors de la miellée, après remérage. la grille à reine sera montée sur le second volume et la reine évoluera dans les volumes 1 et 2...

## MARS

- Développement de la population
- élevage vertical (chaleur...) et gestion de l'essaimage (fiches-cadres et protection des reines)
- Séparation des corps des gros volumes de colonies élevées par superposition pour constituer de nouvelles colonies entre 7 et 10 cadres

A partir de 6 colonies hivernées en 2024, une trentaine de colonies sont présentes fin avril 2025 (séparation des corps superposés, déforcement, E.A. sur 1 cadre de couvain...).

A partir d'une colonie dans 3 corps superposés (février), nous obtenons 3 colonies sur 10 cadres :



Mardi 25 mars 2025, lancement d'un second élevage royal dans la colonie orpheline la plus populeuse (souche avec butineuses) ; nouvelle conduite sur 2 corps de ruches superposés = 20 cadres (ruche de gauche).

Au centre, la colonie sans la reine et sans les butineuses.

A droite la colonie avec la reine.

Faire bâtir les cires

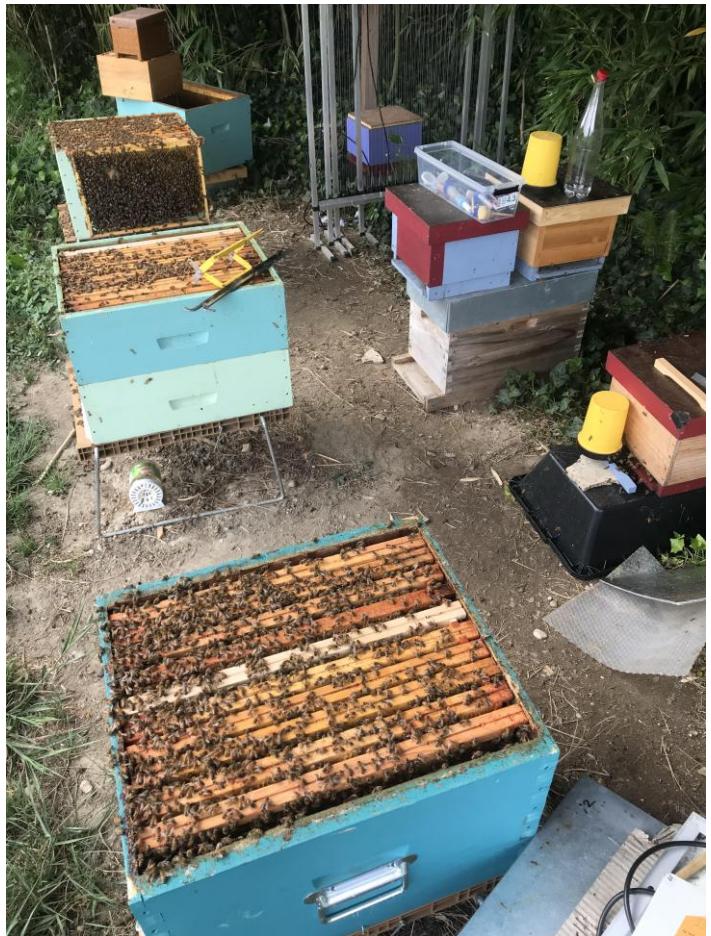
Dans ce cas de figure, en mars 2025, sans nourrissement artificiel !! Avant les premières tontes, la flore spontanée est généreuse.

Lutte contre fondatrices FA.

## AVRIL

Elevage de reines :

- Utilisation de cadrons de couvain de mini+ dans différents formats d'adaptateurs.
- Prélèvement des CR naturelles dans des ruches orphelinées
- Cupularve pour les apiculteurs plus expérimentés qui ne veulent pas greffer.



Prélèvement des CR exédentaires dans les 2 colonies orphelinées



Mise en couveuse (ici non spécifique, œufs de poules)

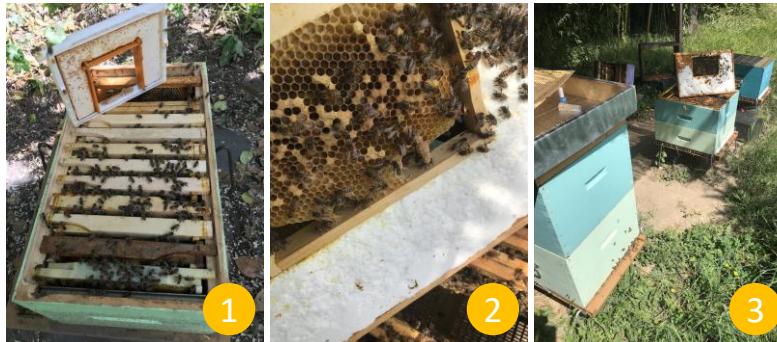
- Elevage naturel de reines
- renouvellement des reines des colonies N-1
- Gestion essaimage

Pour un rucher débutant de 3 à 5 ruches, nul besoin de greffer.

Les alternatives : prélèvement des CR dans ruches orphelinées suite à la séparation des volumes superposés.

Les cadres adaptateurs permettent le transfert de contenus de cadres depuis le format Apidea jusqu'au format Dadant, en passant par les formats mini+, Warré...

Exemple : Pour remérer ici naturellement un volume mini+ (photos 1) et Dadant (photos 2 et 3), l'apiculteur débutant peut suivre ces exemples : un cadron Apidea et un cadron mini+ (œufs et larves de moins de 3 jours) ont été introduits dans d'autres colonies, via des cadres adaptateurs.



Pour l'amateur sans connaissance technique et sans impacter une grosse colonie Dadant en prélevant un cadre de couvain, l'usage du cadron de nucleus est une excellente alternative.

## Cupularve

Soit on découpe un cadre bâti, soit les cirières vont bâtir autour du cupularve.

On introduit une reine "sélectionnée" dans le contexte de son rucher.

Récupération des cupules à monter sur un cadre d'élevage au format souhaité. Le cupularve posé dans une mini+ permet de ne pas impacter de grosses colonies pour cette opération.



L'emplacement du cupularve sur cadre "partitionne". Il doit être géré dans une mini+ autrement que sur un cadre dans une Dadant.

## MAI

En fonction de la ressource du moment,

- Gestion de la production de miel selon différents montages mettant en scène jusqu'aux petites colonies (cadrons de mini+ en volumes verticaux ou horizontaux / montage de biruches...)



Différents montages mettent en scène de petites colonies. (photo 4)

12 cadrons emboitables de mini+ dans une haussette Dadant aménagée de supports de cadrons sur la longueur. (photo 5)

Au-dessus des 12 cadrons, une haussette avec cadres standards sur grille à reine autorise une petite récolte. (photo 6)



Ruchette 6 cadres, rapidement peuplée :

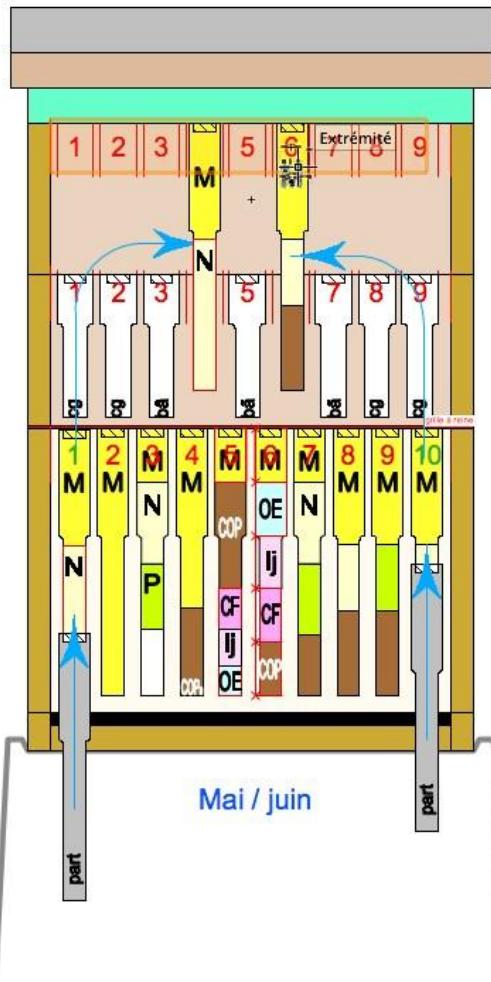
Ici, deux hausssettes superposées génèrent 10 cadres de miel alors que les autres abeilles dans ce rucher ne montent pas dans les hausses des Dadant 10 cadres.

# RETOUR D'EXPÉRIENCE

## Les abeilles qui ne montent pas dans les hausses :

Nous comptons une bonne douzaine de raisons pour lesquelles les abeilles n'investissent pas les hausses.

Dans un contexte où les butineuses sont en nombre suffisant et où la ressource est présente avec de bonnes conditions météo : Si les ouvrières ne montent pas dans la hausse nous pouvons utiliser "l'ascenseur à miel".



Monter 1 ou 2 cadres de nectar et miel suspendus à une seconde hausse, au milieu des cadres de la première hausse. Echec parfois observé : Les abeilles n'investissent toujours pas les cadres de hausse mais consomment ou descendent le miel dans le nid.

### Alternatives :

- Resserrer le nid entre 9 et 6 cadres derrière une partition.
- Monter un cadre (ascenseur à miel) de COP comprenant une réserve de miel : des ouvrières restent au-dessus du nid, au-dessus de la grille à reine puis investissent les cadres bâtis de la hausse où elles stockent enfin.

"Ascenseur à miel"  
réservation des  
cadres de corps dans  
la hausse inférieure  
posée sur grille.



"Ascenseur à miel" : deux cadres de corps remplis de miel ou COP dans la hausse supérieure.  
Retirer ce dispositif au gré du stockage sur les cadres de la première hausse qui sera complétée par deux cadres de cg ou bâtis.



Nid resserré jusqu'à 6 cadres pour contraindre les ouvrières à monter dans la hausse.



Les colonies en petits volumes produisent du miel (ruchette, Warré et mini+).

Montage des biruches (usage possible de partitions).

Biruche dans Dadant 10 cadres = 2 x 5 cadres	Hausse (s) communes
Biruche avec ruchettes accolées 2 x 5 cadres	Hausse (s) communes
Biruche avec ruchettes accolées 2 x 6 cadres	Hausse (s) communes
Biruche dadant 10 cadres accolées + partition	Hausse (s) communes



Biruche dans Dadant 10 cadres (2x5).  
Cloison étanche verticale médiane, grille à reine au-dessus.



Constitution de biruches 2 x 5 cadres



Biruche constituée de 2 ruchettes 6 cadres

Biruche en cours de constitution sur plateau Snelgrove, pendant la miellée de châtaignier



Partage du grenier commun et fermeture des vides latéraux avec 2 planchettes sur film étanche.

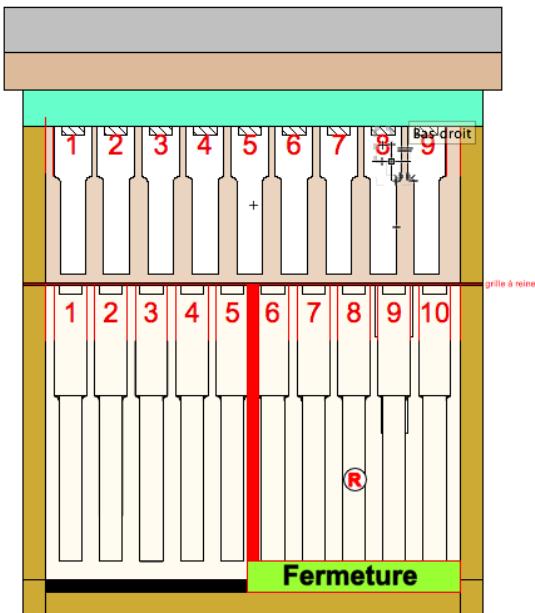
## Gestion essaimage :

Pour gérer l'essaimage, la tenue des fiches-cadres est d'une aide précieuse. Sur une durée de 8 à 10 jours, une bonne organisation des cadres "interdit" l'essaimage, bien avant l'apparition de la fièvre d'essaimage.

Si l'apiculteur visite tardivement son rucher alors que la reine, par chance, est encore dans la ruche en présence des CR, il est possible de prélever la reine et la conserver en nucleus. Ce sera l'occasion de remérer la colonie sans contrainte sur la production de miel, tout en permettant de cloner une reine de valeur par exemple.

# RETOUR D'EXPÉRIENCE

Ruche compartimentée



Ruche Dadant 10 cadres compartimentée

D'autres alternatives, comme dans nos ruches compartimentées consistent à bloquer la reine sur 5 cadres à l'aide d'une grille à reine verticale et une autre horizontale au-dessus. Evidemment, le suivi de ces ruches est régulier.



Un complément à ce retour d'expériences pourra être proposé pour la période de juin à décembre.

Alain PREVOST.

Nous remercions chaleureusement Alain Prévost pour cet exercice de rédaction extrêmement documenté. Il tenait à préciser que cette démarche ne constitue pas une vérité, mais constitue un retour d'expérience en matière de conduite des colonies sur des moments clés de la saison dans le contexte d'un rucher amateur expérimental. Toute reproduction, même partielle du texte et des schémas est soumise à autorisation de l'auteur.

# propolia

L'abeille embellit nos vies

- **Tarifs préférentiels** toute l'année
- **Promotions** exclusives 2 fois par an
- **Équipe dédiée** à votre accompagnement
- **Franco de port** dès 150€



## Devenez revendeur Propolia : le complément naturel à vos ventes de miel !

APICULTEURS  
1er réseau  
de vente  
PROPOLIA

**Vous récoltez de la belle propolis ? Nous vous l'achetons**

Nous recherchons tout au long de l'année des produits de la ruche bruts pour créer nos soins Bien-être & Beauté

## APPELEZ-MOI BUISSON DE BEAUTÉ, EN TOUTE SIMPLICITÉ !

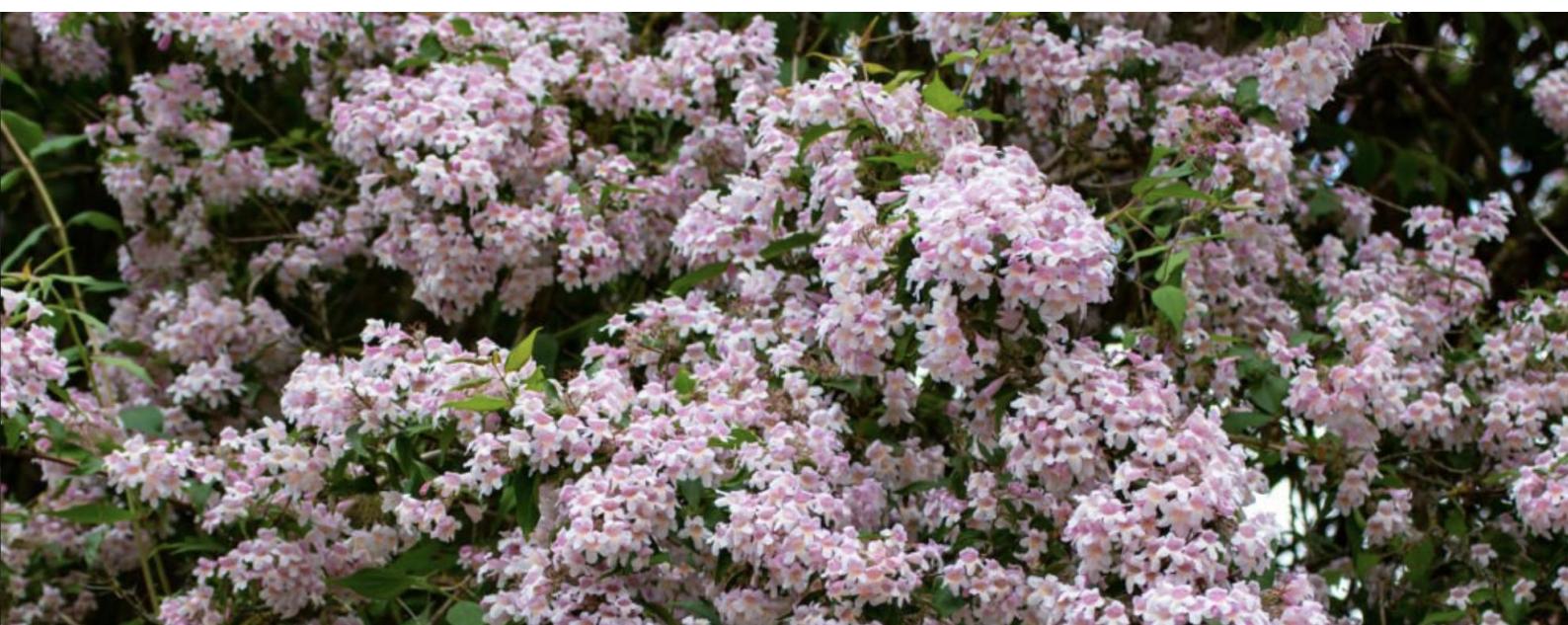
Originaire des montagnes de l'Ouest de la Chine, où j'ai été découvert à la fin du XIXe siècle par le célèbre botaniste Ernest Henry Wilson, depuis, je fais le bonheur des jardins européens et américains.

Avec mon port arrondi et mes fines branches retombantes, je forme une touffe dense et élégante, pouvant atteindre 2 à 3 mètres de haut. Au printemps, je me couvre d'une avalanche de clochettes roses à gorge jaune, si nombreuses qu'elles font parfois plier mes tiges sous leur poids. Mes feuilles, ovales et vert foncé, habillent mes branches tout l'été, tandis que mon écorce s'exfolie délicatement avec l'âge, ajoutant du charme au jardin même en hiver.

Je suis rustique, j'affronte sans difficulté des températures jusqu'à moins 20 degrés et je résiste même à la sécheresse. Je suis peu exigeant sur la nature du sol et je m'adapte à toutes les expositions, bien que ma floraison soit plus généreuse lorsque je profite du plein soleil. Comme de nombreux arbustes, j'apprécie une petite taille après floraison. Les abeilles profitent alors d'un festin au printemps suivant car je me couvre d'encore plus de fleurs, très nectarifères.

Aujourd'hui je figure sur la liste rouge des plantes en danger en Chine, mon milieu d'origine. Alors, adoptez-moi ! Je promets de vous émerveiller chaque année, et de fournir de belles ressources à vos avettes, sans vous compliquer la vie.

Valérie DUPONT.



## NOTRE « ESSAIM » DE STAGIAIRES POUR L'ANNÉE 2026 EST CONSTITUÉ !

Anna gère chaque année les nombreuses demandes d'inscription qui nous sont adressées. C'est un travail conséquent et minutieux d'échanges de mail, de compléments d'information, de questions qui visent à mieux comprendre les motivations des candidats et de réponses à leurs propres questions.

En effet, les abeilles ont le vent en poupe, certains se font une idée un peu idyllique du fait de se lancer dans l'apiculture amateur et il faut parfois les ramener à la réalité. Elle les alerte donc sur l'engagement que cela représente, l'investissement en temps pour le bien être des colonies, les coûts financiers.

L'inscription est confirmée pour les candidats qui maintiennent leur demande d'inscription après avoir pris conscience de cet engagement. En décembre, la future promotion est constituée et nos stagiaires sont invités à nous rejoindre lors de l'Assemblée Générale du SAG, première étape de leur intégration dans notre famille apicole. En 2026, leur premier cours aura lieu le 14 février après-midi. Nous les attendons avec impatience.

## UNE ÉQUIPE SUR TOUS LES FRONTS

L'équipe de bénévoles, commune au Rucher Ecole et au Syndicat Apicole de Gironde montre toujours autant d'enthousiasme pour participer aux différentes activités et ce n'est pas le travail qui manque ! Accueil des scolaires, animations dédiées au grand public, gestion des inscriptions, tenue des comptes des deux structures, travaux de jardinage, de bricolage, ventes de miel, distribution lors des achats groupés, animation des formations pour les élèves du Rucher Ecole, rédaction d'articles pour le bulletin.



Chacun contribue selon ses talents et sa disponibilité, la bonne humeur est toujours de mise et des moments de convivialité viennent rythmer la saison et renforcer l'esprit d'équipe. Dans une période où le milieu associatif peine à trouver et conserver ses bénévoles, cet engagement est à souligner particulièrement. Mille mercis !

## NOS PROJETS POUR 2026

Nous allons continuer à enrichir notre rucher « Histoire de ruches » avec de nouveaux modèles de ruches afin de donner à voir la diversité des formats possibles à nos stagiaires et au grand public.

Nous envisageons de renouveler progressivement les ruches : corps, toits, nourrisseurs, etc, car certaines sont assez âgées et nos colonies méritent d'être logées de manière plus confortable et pimpante 😊

L'équipe de formateurs poursuivra le travail d'enrichissement et de mise à niveau des différents contenus de cours, dans la lancée de la formation de formateurs effectuée en fin d'année 2025 (cf article Bulletin d'automne).

Nous souhaitons progresser sur différents axes : mieux évaluer les besoins de connaissances pour de futurs apiculteurs amateurs, nous assurer de la réelle acquisition des compétences, rendre certains apprentissages plus ludiques, un beau programme.

## A RETENIR DANS VOS AGENDAS :

- 23 mai 2026 : Le printemps de l'abeille au Parc Bordelais
- 13 juin 2026 : La fête de l'abeille et du miel - Cestas

Valérie DUPONT.  
Baptiste COUTANCEAU.



## COTISATION SYNDICALE – ABONNEMENT REVUES - ASSURANCES

Nom : ..... Prénom : .....

Téléphone : ..... Mobile : .....

E-mail : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Profession / retraité de : .....

Nom de l'exploitation : .....

- J'accepte de recevoir les newsletters du SAG par email
- J'accepte de recevoir la convocation pour l'AG par email
- Je souhaite figurer dans l'annuaire des adhérents producteurs
- Je souhaite figurer dans le réseau des cueilleurs d'essaims du SAG
- Je souhaite recevoir les newsletters de la Fédération apicole

- Professionnel
- Pluriactif
- Apiculteur familial

Nb Ruches : .....

NAPI : .....

SIRET : .....

Type de ruches : .....

- Conventionnel
- Bio

**ADHESION** Cotisation syndicale : 23 € / Adhérent

**Total 1**

**Affiliation UNAF - Assurance**

**OU**

**Affiliation SNA - Assurance**

Formule 1 : **0,10€** x ..... Ruches = ..... €

Assurance RC + Défense pénale et recours

Formule 2 : **1,65€** x ..... Ruches = ..... €

Formule 1 + Incendie + événements climatiques + Catastrophe + vol-vandalisme

Formule 3 : **2,80€** x ..... Ruches = ..... €

Formule 2 + remboursement sinistre supérieur

Eco-contribution : **0,12€** x ..... Ruches = ..... €

Affaires juridiques : **0,15€** x ..... Ruches = ..... €

Pack Bronze : **0,45 €** x ..... Ruches = ..... €

Pack formations, événements, webinaires + Assurance RC + Eco-contribution

Pack Argent : **1,75 €** x ..... Ruches = ..... €

Pack Bronze + Assurance défense pénale et recours + incendie + tempête + Inondation

Pack Or : **3,50 €** x ..... Ruches = ..... €

Pack Argent + Assurance vol + détérioration

**Total 2 Assurance**

Abonnement revue UNAF **Abeilles & Fleurs** / Papier **31 €** ..... €

Abonnement revue UNAF **Abeilles & Fleurs** / Numérique **18 €** ..... €

Abonnement revue SNA **L'Abeille de France** / Papier + numérique **31 €** ..... €

Abonnement revue SNA **L'Abeille de France** / Numérique **18 €** ..... €

Abonnement revue FNOSAD **La Santé de l'Abeille** (limite 30/06/26) **22 €** ..... €

Abonnement revue ANERCEA **Info-Reines** (limite 10/02/2026) **37 €** ..... €

Je souhaite recevoir les numéros du Bulletin du SAG par courrier **5 €** ..... €

**Ouvrage 150 ans du SAG « Aux origines du SAG » :** **20 €** ..... €

Je fais un **Don** au SAG : **libre** ..... €

**REVUES & OPTIONS**

**Total 3**

À : ..... Le : .....

Total 1+Total 2+Total 3

Signature



## ADHESION SAG 2026 (obligatoire)

- Cotisation Syndicale SAG** : La cotisation est obligatoire pour adhérer au Syndicat Apicole de Gironde. Elle permet aux bénévoles du Conseil d'Administration d'assurer le fonctionnement et les projets du Syndicat et finance l'adhésion du SAG aux fédérations nationales UNAF et SNA.

### Règlement par chèque :

à l'ordre du SAG en copie du présent formulaire complété et signé, envoyé à :  
Mme Dominique BONIFACE  
11 ch. Du Moulin de Debat, 33770 SALLES

### De préférence par virement :

ASS SYNDICALE APICOLE GIRONDE  
IBAN : FR76 1330 6002 7423 1256 2212 741  
BIC : AGRIFRPP833  
Votre Nom/Prénom dans le libellé du virement

## Coordonnées / Consentements

- Réseau des Cueilleurs d'essaims** : Réseau Whatsapp des cueilleurs + annuaire diffusé sur le site web sag33.com et mis à jour annuellement à date anniversaire des adhésions ou sur simple demande.
- L'Annuaire des adhérents producteurs** : le SAG diffuse sur son site web un annuaire pour faciliter la mise en relation du grand public avec les adhérents producteurs qui souhaitent faire la promotion de leurs produits. Annuaire mis à jour annuellement à date anniversaire des adhésions ou sur simple demande. **Tout apiculteur commercialisant sa production doit indiquer son numéro de SIRET**
- Newsletter des fédérations apicoles** : En cochant cette case, vous nous autorisez à communiquer votre adresse email à la fédération de votre choix afin de recevoir directement leurs newsletters

## ASSURANCES - ATTENTION : une seule formule au choix

Vous êtes assuré(e) jusqu'au 31 décembre de chaque année. Le nombre de ruches assurées doit être identique à celui déclaré auprès de la D.G.A.L. la déclaration sera demandée en cas de sinistre.



**Affiliation UNAF - Assurance**



**Affiliation SNA - Assurance**



**Formule 1** : Responsabilité Civile pour les dommages causés aux tiers dans le cadre de votre activité apicole. Défense pénale et recours.

**Formule 2** : Formule 1 + Dommages subis par vos ruches suite : à Incendie / explosion, Événements climatiques à caractères non exceptionnels (tempête, grêle, poids de la neige) ou à caractères exceptionnels (inondation, glissement de terrain...), transport. Catastrophes Naturelles. Vol et vandalisme. Remboursement maximum par ruche : 150 € du 01/03 au 30/09 - 112,50 € le reste de l'année

**Formule 3** : Formule 2 incluant un remboursement bien supérieur - Remboursement maximum par ruche : 250 € du 01/03 au 30/09 - 187,50 € le reste de l'année

**Redevance Eco-contribution** : Ce service concerne exclusivement les personnes commercialisant des produits de la ruche titulaire d'un numéro SIRET.

**Cotisation pour affaires juridiques** : pour rappel cette cotisation a été votée par l'Assemblée Générale du 23 février 2002. Elle n'a jamais été augmentée et s'avère plus que jamais nécessaire pour continuer à défendre l'apiculture et l'abeille.

Je reconnais être informé de la présence des conditions générales d'assurance consultables sur le site <https://www.unaf-apiculture.info/>

**Pack Bronze** : prise en charge par le SNA de la couverture assurance en RC apicole – Défense pénale et Recours à la hauteur du nombre de ruches cotisantes et correspondant à la déclaration de ruches de l'adhérent + L'accès aux formations organisées par le SNA gratuites ou à tarif réduit + L'accès aux évènements organisés par le SNA gratuits ou à tarif réduit + l'accès aux webinaires du SNA + prise en charge de l'éco-contribution par le SNA à la hauteur du nombre de ruches cotisantes

**Pack Argent** : le Pack Bronze + L'assurance Incendie + Tempête + Inondation.

**Pack Or** : Le pack Argent + L'assurance Vol + Déterioration.

« Je reconnais être informé de la présence des conditions générales d'assurance consultables sur le site : [snapiculture.com/conditions-generales-et-franchises-des-assurances-apicoles-2026/](https://snapiculture.com/conditions-generales-et-franchises-des-assurances-apicoles-2026/)

Je donne à L'Abeille de France procuration afin de me représenter en tant que mandataire pour satisfaire à la gestion continue de mes obligations environnementales relatives à la Responsabilité Elargie du Producteur « REP », telles que l'enregistrement, la déclaration annuelle, le paiement de la contribution et la transmission du plan de prévention et d'éco-conception. À ce titre, je m'engage à : 1. Indiquer pour 2025 à ma structure départementale le nombre de ruches correspondant à ma déclaration de détention et d'emplacement de ruches. 2. Régler le montant d'un des packs (Bronze ou Argent ou Or) comprenant l'éco-contribution. 3. Accepter les contrôles externes réalisés par LEKO concernant les données de mise sur le marché déclarées par le mandataire. Pour donner effet à la présente procuration, j'atteste que je ne commercialise que des pots de miel

## PETITES ANNONCES

Vous vendez, louez, donnez, échangez, ... Cette section est la vôtre :

Hymne à l'Abeille, apiculteur pro à Léognan propose :

- Cellules royales 10j tous les vendredis, me contacter le jeudi ( 5€ HT / Quantité minimum 5 )
- Reines fécondées 2024 AB à partir du 01/05 (30€ HT / Quantité minimum 5 )
- Essaims hivernés 2025 AB, 5 cadres Dadant à partir du 01/05. Traité contre Varroa. 160€HT
- Essaims de l'année AB 140€HT

Greffage sur F0 cauca, F1 cauca et sélection massale. Fécondation sur site de production. Les reines ne sont ni marquées ni clippées. Contact par tel : 07 69 66 10 95



Les Ruchers Cameleyre, apiculteur pro à Marcheprime

Vends essaims hivernés sur 5 cadres Dadant Hoffman. Reines Carnica 2025 / traitement varroa hivernal fait en décembre. Prix 160 € TTC

Disponibles à partir du mois d'avril, en fonction de la météo. Pour toute réservation un acompte sera demandé. Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez me contacter par mail ou par téléphone.

[lesrucherscameleyre@gmail.com](mailto:lesrucherscameleyre@gmail.com) – 06 75 20 23 24

## RECHERCHE APICULTEURS PARTENAIRES POUR ANIMATIONS

Le Syndicat Apicole de la Gironde et le Rucher école des Sources et du Parc Bordelais sont fréquemment sollicités par différents acteurs public/privé pour animer des événements, formations, présentations....

Nous avons à cœur d'intervenir à Cestas et sur la communauté de commune du fait de notre relation avec les équipes de la mairie et compte tenu du partenariat qui nous lie, mais il est impossible pour l'équipe de bénévoles de répondre à toutes les sollicitations.

De plus, certaines sollicitations engendrent la facturation de la prestation et nous préfèrerieons que ces activités bénéficient à nos adhérents, acteurs de la filière.

Aussi, si vous êtes équipés pour recevoir du public, animer des formations, organiser des événements en lien avec l'apiculture et les produits de la ruche, faites vous connaître par un email sur [contact@sag33.com](mailto:contact@sag33.com) ou directement sur le formulaire du site.

## COURRIER DES ADHÉRENTS

- Vous souhaitez décrire une observation, une pratique apicole, un comportement,
- Vous souhaitez présenter du matériel, des expérimentations
- Vous avez des questions sur vos pratiques, des questions d'ordre général sur l'apiculture,...

Tous les prétextes apicoles sont bons, alors n'hésitez pas ! Envoyez-nous toutes vos contributions sur le formulaire : <https://sag33.com/contact/> ou par mail à [contact@sag33.com](mailto:contact@sag33.com)

Le comité de rédaction se réserve le droit de ne pas publier les courriers qui ne seraient pas en lien avec l'apiculture ou qui ne rentreraient pas dans la ligne éditoriale du Bulletin.



**Depuis plus de 25 ans, le spécialiste du matériel apicole et du sirop de nourrissement**



**API DISTRIBUTION : 4 magasins dans le grand Sud-Ouest**

4, av. du Docteur Schinazi  
33300 Bordeaux  
Tél. 05 56 39 75 14

148, boulevard de l'Europe  
64230 Lescar  
Tél. 09 83 47 47 71

3, av. de la Saadrune  
31120 Portet-sur-Garonne  
Tél. 05 61 72 85 95

Z.A.C. Le Rouge  
47510 Foulayronnes  
Tél. 05 53 71 72 59

**[www.apidistribution.fr](http://www.apidistribution.fr)**